

**225C0665**  
FR0011981968-FS0317

17 avril 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**WORLDSLNE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 avril 2025, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le 10 avril 2025, le seuil de 5% du capital de la société WORLDSLNE et détenir 21 295 actions WORLDSLNE représentant autant de droits de vote, soit 0,01% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions WORLDSLNE hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 6 325 actions WORLDSLNE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 283 571 633 actions représentant 327 821 263 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.